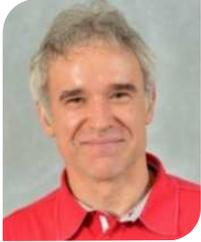




DEMEMAGEMENTS 2017

DO YOU SPEAK COWORKING ?



En tant que représentants CGT du personnel de Groupama SA, nous sommes habitués à communiquer sur tous les sujets susceptibles de vous intéresser. Concernant la « réimplantation » (selon le vocable officiel) de Groupama SA, notre devoir de réserve et surtout le peu d'informations que nous avons ne nous ont pas permis de venir vers vous plus tôt. Cela nous a coûté car nous connaissions vos attentes sur le sujet.

Désormais, l'information officielle concernant Nanterre Préfecture est enfin sortie, confirmant la rumeur qui courait depuis quelques semaines. Pour autant, si les contours du projet ont été précisés, à savoir 3 200 collaborateurs de 8 entités du groupe répartis sur 5 immeubles, beaucoup d'incertitudes demeurent.

Une chose pourtant est sûre : il ne s'agit pas d'un déménagement comme les autres. Il va être le prétexte à une profonde remise en cause de nos façons de faire et d'appréhender le travail. Ainsi, dans une lettre d'information aux managers, T. MARTEL précise « Ce projet n'est pas un déménagement, c'est le point de départ d'une nouvelle dynamique », les salariés seront invités à adopter « des méthodes de travail agiles et ouvertes, [...] dans des immeubles repensés proposant une variété d'espaces répondant à la diversité des attentes exprimées au sein de Groupama ».

A la CGT, nous n'avons pas eu connaissance de cette expression et de ces attentes ... en tout cas de la part des salariés. Mais à la lecture des plaquettes transmises, force est de constater, sur les montages qui illustrent les futures réalisations, l'absence de cloisons et ... de seniors. Et de pointer l'aplomb de nos dirigeants, toujours très diserts à justifier des méthodes et des pratiques qu'ils ne s'appliquent pas à eux-mêmes.

En attendant d'en savoir plus sur ce dossier et d'étudier toute option avec l'intersyndicale qui s'est créée, nous vous livrons les quelques éléments et analyses dont nous disposons à la CGT.

Bonne lecture.

Michel LE DU
Élu CGT au CE



Le planning est-il confirmé ?

A priori oui. Deux des cinq bâtiments seront disponibles en juillet 2017, un troisième en octobre, pour une surface totale de 25 000 m², soit un peu moins de la moitié du projet. La disponibilité des deux autres bâtiments est annoncée pour 2018 et 2020.

Seront sans doute prioritaires dans ces premiers locaux les salariés pour lesquels le projet a été initié, à savoir ceux de la DASG, et les salariés de Michelet eu égard aux travaux dans leur immeuble. Il sera intéressant d'analyser alors le rapport entre les surfaces prévues au projet vs celles occupées actuellement par ces effectifs.

Le projet pourrait-il concerner les effectifs d'autres sites que Marne et Michelet ?

Oui et c'est là une des limites dérangeantes de l'exercice de transparence auquel s'était livrée la Direction Générale au sujet des futurs déménagements.

Le message initial en 2014 semblait clair : les salariés de la DASG allaient être regroupés sur le bâtiment Marne, avec comme perspective, un déménagement à horizon 3 ans, c'est-à-dire 2017.

Mais pour Piazza, cette perspective était portée à 10 ans (puis 12 selon les garanties apportées par Groupama pour l'occupation des locaux au fond d'investissement qui a acquis Piazza). Rien n'avait été précisé quant aux autres sites de Groupama SA.

Or aujourd'hui, dans la présentation du 06 octobre faite aux managers, seraient également concernés par le projet « tout ou partie des salariés des autres implantations franciliennes : Piazza, Diamant, Astorg, Malesherbes, à plus ou moins long terme ».

Cette perspective n'a pas du tout été anticipée dans la communication de la direction. Au contraire même, puisque le discours en 2014 attachait durablement les salariés de Piazza à ce site. Cela peut convenir ou non à ces salariés, mais le revirement de la direction à ce sujet va certainement les surprendre.

La direction considère-t-elle que l'occupation du site de Piazza dont elle est redevable vis-à-vis de l'acquéreur de l'immeuble peut être assurée par les effectifs d'autres entités du groupe ? Ou est-elle prête à supporter financièrement le paiement d'une pénalité dans le cadre d'une clause de dédit du contrat ?

De la même façon, l'intégration dans le projet de « Nanterre Campus » d'effectifs en provenance d'Astorg est une information qui va également surprendre les salariés en question. Reste à savoir les directions concernées et le planning envisagé.



Pourquoi abandonner le site de Noisy le Grand ?

La direction s'est contentée d'évoquer le manque d'attractivité de Noisy Le Grand, avec pour conséquence des difficultés pour recruter certains profils, notamment à la DASG.

L'argument peut s'entendre, mais laisse songeur.

Ainsi seuls 9 recrutements externes sont programmés actuellement pour cette direction, cela fait peu en comparaison des 500 salariés déjà présents ... ou cher du recrutement, si on leur impute analytiquement le coût du déménagement.

En revanche, une fois connue la destination finale, qui est de fait diamétralement opposée à Noisy par rapport à Paris, il est difficile de ne pas évoquer le possible découragement de certains salariés à l'idée de leur nouveau temps de trajet, notamment ceux, majoritaires, basés à l'est de Paris. Nous n'allons pas jusqu'à penser que la direction a fait ce calcul, mais en réponse à nos demandes, aucune garantie ne nous a été donnée, bien au contraire, pour ces salariés.

La présentation du dossier atteste même d'une volonté de nier le problème : la direction a ainsi osé prétendre que l'augmentation du temps de trajet serait en moyenne de 5 mn pour les salariés concernés. Nous aurons l'occasion d'approfondir ce sujet pour montrer le véritable impact pour les salariés de GSA les plus éloignés.

Restent les négociations sur le télétravail, qui dans ce contexte, apparaissent comme encore plus opportunes.

Pour être objectif, il est également indéniable que les conditions de travail de certaines directions, notamment celles implantées sur le site de Marne, sont actuellement plus que problématiques. Et qu'à ce titre, un meilleur environnement serait bienvenu. Mais sera-ce vraiment le cas à Nanterre ? La nomination d'Yves BONNIAU, l'ancien DRH devenu subrepticement directeur du projet immobilier, nous incite à être plus que sceptiques sur le sujet.

Par ailleurs, le discours officiel est depuis des années celui de la baisse des frais généraux (hors salaires de la Direction Générale, bien sûr). Dans ce cadre, est-il opportun d'abandonner un bâtiment dont le groupe est propriétaire, pour aller vers un site plus proche de Paris, logiquement plus coûteux, où le groupe sera redevable d'un loyer externe conséquent ?

La question se pose d'autant plus que la moitié du bâtiment de Marne a été libérée depuis plus d'un an et reste inoccupée. La libération totale de cet immeuble permettra-t-elle de le louer plus aisément ? Nous ne sommes pas spécialistes pour y répondre, mais dans l'intervalle, cela pèsera sur le résultat de GG Vie (propriétaire de Marne) et renchérra les frais généraux de GSA du différentiel de loyer. La dimension économique de ce projet n'est pas neutre, car tout dérapage des frais généraux ne manquera pas d'être utilisé comme alibi à une rigueur salariale encore accrue.

Les déménagements se doubleront-ils de transferts d'activité et de changements d'entreprise ?

Des regroupements avec des équipes de Gan Assurance ont été évoqués, nous l'indiquions également dans notre tract de juillet.

Quelle sera l'ampleur de ces restructurations, leurs conséquences sur le niveau des effectifs à GSA, quelles seront les missions confortées à GSA, et celles qui seront transférées ou abandonnées, notamment dans le cadre de la mise en conformité des activités de GSA eu égard à son nouveau statut de Société d'Assurance Mutuelle ?

Monsieur COCHENNEC depuis son arrivée en tant que Directeur Général Adjoint à Groupama SA se caractérise par sa discrétion. Même si le projet présenté est sans doute pour partie le sien, nous n'avons encore que peu d'éléments pour savoir concrètement à quoi les entités du groupe vont être exposées bientôt.



Carole
CAUZARD



Dominique
BOURDET



Marie-Louise
LE NORMAND



Philippe
DELAHAIS



Renée-Lise
TALBOT

Ne restez pas sans réponse contactez vos élus CHSCT de la CGT

Carole CAUZARD
Dominique BOURDET
Philippe DELAHAIS
Marie-Louise LE NORMAND
Renée-Lise TALBOT

Secrétaire du CHSCT - 01 49 31 38 12
Membre du CHSCT - 01 49 31 37 49
Membre du CHSCT - 01 44 56 59 78
Membre du CHSCT - 01 49 31 27 89
RS au CHSCT - 01 49 31 27 89



Pour adhérer à la CGT,
contactez-moi au 06 85 03 60 19

